

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1855.

---

**Projet d'adresse en réponse au discours du Trône.**

(Voir le N° 1 de la Chambre des Représentants.)

---

SIRE,

Présents : MM. le Prince de LIGNE, Président ; D'OMALIUS-D'HALLOY, Comte d'HANE, Comte de RENESSE-BREIDBACH, et le Baron d'ANETHAN, Rapporteur.

Les marques de sympathique confiance que Votre Majesté reçoit des gouvernements étrangers sont un hommage légitime rendu à sa politique sage et loyale. S. A. R. le Duc de Brabant, en recueillant ces témoignages, dans les divers pays qu'il a visités, a dû, comme fils et comme Prince Belge, être fier, à juste titre, du respect et de la considération dont jouit partout notre Roi vénéré.

Le Sénat reconnaît que la situation intérieure du pays est généralement aussi satisfaisante qu'on peut l'espérer au milieu des complications qui troublent et inquiètent l'Europe ; ces événements font surtout sentir leur fâcheuse influence sur le prix des denrées alimentaires, et le cœur de Votre Majesté gémit de la gêne et des privations que cette cherté excessive impose à nos populations.

Le Sénat partage, Sire, vos douloureuses émotions, et il assure à votre Gouvernement le concours le plus empressé pour toutes les mesures utiles qui pourront atténuer le malaise actuel. Mais le cercle des mesures gouvernementales est restreint, et l'on entretiendrait une fausse, une dangereuse illusion, en accréditant l'idée qu'il est au pouvoir du Gouvernement de faire cesser la crise qu'avec la plupart des autres pays nous subissons cette année.

Dans ces circonstances, n'hésitons pas à nous joindre à Votre Majesté pour invoquer la protection de la Providence, et faire appel à tous les dévouements. Ces dévouements ne feront pas défaut ; ils ne demandent qu'une chose, c'est qu'on leur permette de se produire et de se développer ; la loi sur la bienfaisance, que Votre Majesté nous annonce, atteindra ce but, nous osons l'espérer, en consacrant, en cette matière, le *principe de la liberté qui est son élément essentiel.*

Le Sénat examinera avec la sollicitude que mérite cet important objet, la question de l'organisation des jurys d'examen universitaires. Nous disions,

l'an passé, dans notre adresse à Votre Majesté, que le Sénat accueillerait la loi du jury, *si elle favorisait le développement des études et maintenait intact le principe de la liberté d'enseignement*. Nous sommes heureux de voir, cette année, ces mêmes pensées reproduites dans le discours du Trône.

Les lettres et les arts, l'industrie et l'agriculture continuant à marcher dans la voie du progrès, conservent à la Belgique son ancienne renommée et lui ont valu, dans des concours étrangers, une position éminente. Ces succès sont pour nous l'objet d'un légitime orgueil.

Le commerce, qui se maintient dans un état prospère, acquerra de nouveaux développements par l'extension de nos relations avec les contrées lointaines; des services de navigation vers les États-Unis, le Brésil et le Levant contribueront à ce résultat utile; le Sénat apprend avec satisfaction que ces lignes nouvelles seront prochainement exploitées.

Nous donnerons toute notre attention au Projet de Loi destiné à modifier la loi d'accises sur les sucres; nous désirons que le revenu public puisse être augmenté sans nuire à nos relations commerciales.

Les Projets de loi sur les timbres des effets de commerce, les conseils de prud'hommes, l'organisation judiciaire et le Code pénal, seront examinés avec soin par le Sénat; dans l'examen du Code pénal, il sera guidé par cette pensée, que, s'il faut éviter une sévérité excessive, il faut aussi se garder de tomber dans l'excès contraire, en sacrifiant à une fausse philanthropie les intérêts de la société.

Le Sénat apprécie l'importance de l'armée, et lui a voué depuis longtemps toute sa sollicitude; l'armée et la garde civique, ces deux forces nationales, gardiennes de notre indépendance et de nos institutions, peuvent compter sur la bienveillance du Sénat.

Les questions qui concernent la marine militaire sont graves; le Gouvernement a sagement agi en les soumettant à l'avis d'une commission spéciale.

S'efforcer de fournir du travail aux classes laborieuses, encourager les particuliers et les sociétés qui entrent dans cette voie; telle doit être la préoccupation constante des pouvoirs publics.

Le Gouvernement comprend ce devoir, le Sénat le comprend aussi, et il accueillera avec faveur tout projet de loi qui lui sera présenté pour atteindre ce but de sagesse et d'humanité.

Sire, ce n'est pas sans une vive émotion que nous avons entendu Votre Majesté nous rappeler la célébration récente du vingt-cinquième anniversaire de notre indépendance; à ce souvenir se rattache celui d'un autre anniversaire de vingt-cinq ans que nous allons bientôt célébrer, celui de l'inauguration de Votre Majesté comme premier Roi des Belges. Ce souvenir, en nous rappelant toute une carrière de dévouement au pays que Votre Majesté gouverne depuis près d'un quart de siècle; nous autorise à dire à Votre Majesté que le peuple Belge répond à ce dévouement par des sentiments unanimes de respect, d'affection et de reconnaissance.

Sire, si nous avons vaincu les préventions qui ont accueilli à son origine la constitution du Royaume de Belgique, si nous avons conquis la confiance des gouvernements et des peuples, nous en sommes redevables à la sagesse de Votre Majesté. Elle a su maintenir à l'extérieur une politique de droiture,

( 3 )

à l'intérieur une politique d'union et de modération qui seules peuvent faire le bonheur des peuples et la force des gouvernements.

Ces principes que professe le Gouvernement de Votre Majesté sont aussi ceux du Sénat ; nous constatons avec bonheur cette conformité de vues politiques. Elle nous permet, Sire, de donner à Votre Majesté l'assurance que son Gouvernement peut compter sur notre loyal et patriotique concours.

Le Prince DE LIGNE, Président.

D'OMALIUS-D'HALLOY.

Comte DE RENESSE-BREIDBACH.

Baron D'ANETHAN, Rapporteur.